



3 2354 00308 9458

DATE DUE

JUL 19 2001
JUL

J CANADA. PARLEMENT SENAT.
 103 COMITE PERMANENT DES RE-
 H72 LATIONS COMMERCIALES DU
 1959 CANADA.
 R4 A42 Délibérations.

DATE

NAME - NOM

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT DES

RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA

Sur le projet de la résolution visant à approuver l'Accord international sur le blé, ouvert à la signature à Washington (D.C.), le 6 avril 1959.

SÉANCE DU VENDREDI 3 JUILLET 1959

Président suppléant: l'honorable J. G. Turgeon

Témoins:

MM. Claude Hudson, chef de la Division des grains au ministère du Commerce; A. A. R. Gherson, membre de la Division des grains au ministère du Commerce.

RAPPORT DU COMITÉ

COMITÉ PERMANENT
DES RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA

Président: L'honorable A. N McLean

Les honorables sénateurs

*Aseltine	Fergusson	McLean
Baird	Fraser	Méthot
Bishop	Gouin	Molson
Blais	Haig	Paterson
Brunt	Higgins	Petten
Burchill	Howard	Pouliot
Campbell	Kinley	Pratt
Crerar	Lambert	Robertson
Davies	Leonard	Smith (Kamloops)
Dessureault	MacDonald	Turgeon
Emerson	*Macdonald	Vaillancourt—35
Euler	McKeen	

(Quorum 7)

*Membre ex officio.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 1er juillet 1959.

L'honorable sénateur Aseltine, appuyé par l'honorable sénateur Brunt; présente le projet de résolution suivant:

Il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent l'Accord international sur le blé, ouvert à la signature à Washington (D.C.), le 6 avril 1959, et que cette Chambre approuve ledit accord.

Après débat,

Du consentement unanime, il est

Ordonné que le projet de la résolution soit déferé au Comité permanent des relations commerciales du Canada en vue d'un examen et d'un rapport.

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEIL.

PROCÈS-VERBAL

vendredi, 3 juillet 1959.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations commerciales du Canada se réunit aujourd'hui, à 10 heures et demie du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Aseltine, Burchill, Crerar, Ferguson, Haig, Lambert, MacDonald, Macdonald, Pouliot, Smith (Kamloops), Turgeon—11.

En l'absence du président, l'honorable sénateur Turgeon est élu président suppléant.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

En conformité de l'ordre de renvoi du 1er juillet 1959, le Comité étudie le projet de la résolution visant à approuver l'Accord international sur le blé, ouvert à la signature à Washington (D.C.), le 6 avril 1959.

MM. Claude Hudson, chef de la Division des grains au ministère du Commerce, et A. R. A. Gherson, membre de la Division des grains au ministère du Commerce, expliquent ledit projet de la résolution.

Sur la PROPOSITION de l'honorable sénateur Macdonald, il est DÉCIDÉ de recommander que le Comité ait l'autorisation d'imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français des délibérations sur ledit projet de la résolution.

Sur la PROPOSITION de l'honorable Lambert, il est DÉCIDÉ de recommander au Sénat de faire bon accueil audit projet de résolution.

A 12 h. 15 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

CERTIFIÉ CONFORME.

Le secrétaire du Comité,
GÉRARD LEMIRE.

vendredi, 3 juillet 1959.

Le Comité permanent des relations commerciales du Canada, à qui a été déféré le projet de résolution visant à approuver l'Accord international sur le blé, ouvert à la signature à Washington (D.C.), le 6 avril 1959, a, en conformité de l'ordre de renvoi du 1er juillet 1959, examiné ledit projet de résolution et recommande maintenant au Sénat d'y faire bon accueil.

Le président suppléant,
J.-G. TURGEON.

SÉNAT
COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS
COMMERCIALES CANADIENNES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, vendredi, 3 juillet 1959.

Le Comité permanent des relations commerciales du Canada se réunit aujourd'hui à dix heures et demie du matin pour étudier l'accord international sur le blé, 1959.

Le Sénateur GRAY TURGEON (président): Je désire exprimer toute mon appréciation de m'avoir désigné pour présider la réunion d'aujourd'hui du comité sénatorial des relations commerciales du Canada. Je désire également vous faire part d'un message du président, le sénateur Neil McLean. Il me prie de transmettre au Comité son regret d'être dans l'impossibilité de présider la réunion d'aujourd'hui. Une grave maladie frappe un membre de sa famille et il a été dans l'obligation de se rendre d'urgence chez lui, hier après-midi.

Le sénateur MACDONALD: Monsieur le président, je propose que l'on autorise l'impression de 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de nos délibérations concernant l'accord international sur le blé, 1959.

Le sénateur Ross Macdonald a constaté que les sténographes n'étaient pas présents et il a proposé qu'ils soient convoqués pour consigner les témoignages. Le sénateur Aseltine a appuyé la motion. Le sénateur Haig s'y est opposé. Le président suppléant, le sénateur Turgeon, déclare qu'à son avis il conviendrait que les sténographes soient présents. Le sénateur Macdonald fait remarquer que le compte rendu de toute la discussion du Comité donnerait l'occasion aux sénateurs qui ne sont pas membres de ce Comité d'apprendre tout ce qui se rattache à l'accord international sur le blé. La proposition du sénateur Macdonald a été approuvée.

Le sénateur HAIG: Je demande que mon objection à cette motion soit notée.

Le sénateur HIGGINS: Je fais mienne l'objection du sénateur Haig.
La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT suppléant: Honorables sénateurs, nous avons parmi nous ce matin M. Claude Hudson, chef de la Division des grains au ministère du Commerce, et M. A. R. A. Gherson, membre de la Division des grains au ministère du Commerce. Je vais demander à M. Hudson de nous faire une déclaration maintenant.

Le sénateur ASELTINE: Monsieur le président, je crois que nous devrions suivre la pratique habituelle. Les représentants du ministère devraient nous donner une vue d'ensemble de l'accord.

Le PRÉSIDENT suppléant: Oui. L'accord leur est familier et, s'ils nous donnaient un aperçu, nous pourrions ensuite avoir une série de questions et de réponses.

M. Claude Hudson, chef de la Division des grains au ministère du Commerce: Monsieur le président, honorable sénateurs, je ferai une brève revue des principaux points du nouvel accord et, ensuite, je vais me reporter à l'ancien accord en donnant les raisons pour lesquelles quelques changements ont été jugés désirables. Les objectifs du nouvel accord demeurent virtuellement les mêmes que ceux de l'ancien, notamment l'assurance d'approvisionnement aux pays importateurs et de marchés aux pays exportateurs à des prix équitables et stables. En plus de cet objectif principal, il y a aussi l'objectif général qui est d'établir un lieu permettant de discuter les problèmes relatifs au commerce international du blé et, particulièrement, la question de surmonter les difficultés que les producteurs et les exportateurs rencontrent à la suite de la surproduction et également la rareté que subissent les consommateurs et les pays importateurs.

Même si actuellement nous avons des excédents encombrants qui embarrassent les pays exportateurs, dans la première période de l'accord international sur le blé nous nous sommes trouvés dans une situation inverse et, à ce moment-là, l'accord international sur le blé avait un intérêt particulier pour les pays importateurs.

L'accord cherche à établir un équilibre en fonction des droits et des obligations des importateurs et des exportateurs, conformément à l'article 4, à la page 5 de l'accord. Comme le prescrit l'article 4, chaque pays importateur s'engage à acheter aux pays exportateurs qui ont signé l'accord une quantité non inférieure à une proportion spécifiée des besoins d'importations de ce pays, c'est-à-dire des besoins commerciaux d'importations. D'un autre côté, les pays exportateurs s'engagent à satisfaire aux besoins des pays importateurs pendant une période où les prix sont plus bas que le maximum et aussi à leur garantir des approvisionnements pendant une période de rareté, alors que les prix atteignent le maximum. Lorsque les prix atteignent le plus haut point de l'échelle, les pays exportateurs s'engagent à fournir aux pays importateurs les quantités de blé équivalent aux importations commerciales des pays importateurs, pendant une période de base. Cette période de base comprend, mettons, les quatre années antérieures. De cette façon, les importateurs sont assurés d'approvisionnements à un prix qui ne dépasse pas le maximum. L'obligation d'acheter s'étend à toute la gamme des prix à n'importe quel point plus bas que le prix maximum. En vertu du nouvel accord le prix maximum est de \$1.90. En tout temps, quand le prix passe à un niveau inférieur à \$1.90 le boisseau,—il s'agit du blé no 1 du Nord, rendu à Fort-William ou Port-Arthur,—les pays importateurs consentent à acheter la proportion prescrite.

Le sénateur HIGGINS: Quels sont les exportateurs?

M. HUDSON: Les pays exportateurs sont l'Argentine, l'Australie, le Canada, les États-Unis,—ce sont les quatre Grands,—la France, la Suède, l'Espagne, le Mexique et l'Italie. Le Mexique, l'Espagne et l'Italie sont de nouveaux signataires de l'accord.

Le sénateur HIGGINS: On cultive du blé en Italie maintenant?

M. HUDSON: Oui. On a toujours fait la culture du blé évidemment, mais l'Italie a augmenté sa production, particulièrement du blé tendre, à un tel point qu'elle exporte maintenant et elle a adhéré à l'accord en tant qu'exportatrice. Il en est ainsi de l'Espagne et du Mexique.

Le sénateur HIGGINS: Les importateurs sont ceux qui ne cultivent pas du tout de blé?

M. HUDSON: Oh, non. La plupart cultivent le blé, mais pas suffisamment pour répondre à leurs besoins.

Le sénateur BURCHILL: Y a-t-il des exportateurs qui sont aussi importateurs?

M. HUDSON: Oui, cela est vrai particulièrement de la France, par exemple, qui importe de temps en temps L'Italie pourrait manquer de blés Durum ou de blés durs, mais elle a un excédent de blés tendres et il arrive très souvent qu'elle importe des blés durs et exporte des blés tendres.

Le sénateur POULIOT: Monsieur le président, le témoin pourrait-il nous dire qui a signé l'accord au nom du Canada?

M. HUDSON: Monsieur le président, l'accord a été signé par l'ambassadeur du Canada aux États-Unis au nom du gouvernement canadien.

Le sénateur POULIOT: Qui était-il à ce moment-là?

M. HUDSON: M. Heeney.

Le sénateur POULIOT: Quand l'accord a-t-il été signé?

Le sénateur Aseltine: J'ai fourni ce renseignement au Sénat.

M. HUDSON: Le 22 avril.

Le sénateur POULIOT: De cette année?

M. HUDSON: Oui.

Le PRÉSIDENT suppléant: Puis-je proposer que M. Hudson poursuive quelque peu ses observations, ensuite il sera mieux en mesure de répondre aux questions lorsqu'il aura terminé.

Le sénateur POULIOT: Monsieur le président, je suivais simplement la série des questions; je regrette d'avoir interrompu le témoin.

Le PRÉSIDENT suppléant: C'est très bien, vous n'avez pas ouvert la série de questions. Je crois que le témoin sera en meilleure posture pour répondre aux questions, de façon plus rapide et plus complète, lorsqu'il aura terminé son exposé.

Le sénateur MACDONALD: Maintenant que le témoin a donné la liste des pays exportateurs, ne serait-il pas utile d'ajouter les noms des pays importateurs?

Le PRÉSIDENT suppléant: Oui, j'ai pensé qu'ils pourraient être inscrits ensemble.

Le sénateur MACDONALD: Ils apparaissent aux pages 493r et 493s des procès-verbaux du Sénat pour le 23 juin.

Le sénateur ASELTINE: Ils apparaissent à l'annexe de l'accord.

Le sénateur MACDONALD: Oui.

M. HUDSON: Monsieur le président, voudriez-vous que je consigne les noms au compte rendu?

Le PRÉSIDENT suppléant: Oui, je le crois, si les membres du Comité le désirent. Sinon, ces noms pourraient être consignés sans en donner lecture.

Le sénateur POULIOT: Monsieur le président, je regrette d'interrompre le témoin, mais j'aimerais savoir qui établit les contingents et si l'ambassadeur du Canada aux États-Unis . . .

Le sénateur ASELTINE: Il n'y a pas de contingents aux termes de l'accord.

Le sénateur POULIOT: Merci.

Le PRÉSIDENT suppléant: Sénateur Aseltine, qu'est-ce que vous en pensez? Les noms devraient-ils être lus?

Le sénateur ASELTINE: Je crois que le témoin devrait donner les noms maintenant. Nous avons ceux des pays exportateurs et je crois que nous devrions avoir ceux des pays importateurs.

M. HUDSON: Monsieur le président, en lisant ces noms, serait-il intéressant d'indiquer aussi les pourcentages que chaque pays s'est engagé à acheter?

Le PRÉSIDENT suppléant: Oui.

M. HUDSON: Monsieur le président et honorables sénateurs, j'énumère maintenant les noms des signataires actuels de l'accord international sur le blé, 1959. Je dois dire qu'à l'instar du Canada, tous les signataires devraient faire ratifier leur signature par leur gouvernement respectif et que cette ratification doit se faire au milieu de juillet de cette année. Si je pouvais énumérer les pays qui ont signé l'accord à l'heure actuelle, je mentionnerais aussi le pourcentage de leurs besoins commerciaux d'importations qu'ils ont consenti à acheter aux pays exportateurs. Maintenant, je voudrais souligner que ces pourcentages sont des minimums et que ces pays se sont engagés à prendre au moins cette proportion de leurs besoins d'importation des pays importateurs en vertu de l'accord:

Australie	45
Belgique et Luxembourg	80
Brésil	50
Cuba	90
Danemark	60
République Dominicaine	90
République fédérale d'Allemagne	70
Grèce	50
Haïti	90
Inde	70

Indonésie	70
Irlande	90
Israël	60
Japon	50
Corée	90
Pays-Bas	75
Nouvelle-Zélande	90
Norvège	60
Pérou	70
Philippines	70
Portugal	85
Suisse	80
Union Sud-Africaine	90
République arabe unie	30
Royaume-Uni	80
Cité du Vatican	100

Monieur le président, j'ai omis de la liste des pays qui sont mentionnés dans l'annexe le Ceylan, la Fédération de la Rhodésie, le Nyassaland, l'Arabie Séoudite et le Venezuela. Ces pays n'avaient pas signé l'accord le dernier jour où il était ouvert à la signature. Ils peuvent encore adhérer à l'accord: ils ont jusqu'au milieu de juillet pour signifier leur intention d'y adhérer et ils peuvent le faire en tout temps jusqu'au 1er décembre de cette année.

Le sénateur MACDONALD: Le témoin voudrait-il estimer en boisseaux ce que ce pourcentage pourrait représenter?

M. HUDSON: Pour répondre à la question de l'honorable sénateur, il me faudrait me placer sur une base globale. Les pourcentages énumérés ici en fonction des besoins normaux de ces pays représenteraient environ 420 millions de boisseaux. C'est là une estimation.

Le sénateur STAMBAUGH: S'agit-il de la moyenne d'une période d'années?

M. HUDSON: Cela est fondé sur leurs importations, disons, des quatre dernières années.

Le sénateur MACDONALD: Il serait maintenant intéressant de savoir ce que représente 80 p. 100 des besoins du Royaume-Uni.

Le sénateur ASELTINE: Sauf erreur, il importe environ 130 millions de boisseaux, et il a besoin de 130 millions de boisseaux?

M. HUDSON: Oui. Les 80 p. 100 représenteraient environ 130 millions de boisseaux.

Le sénateur LAMBERT: Les besoins d'importation du Royaume-Uni s'établissent à plus de 200 millions de boisseaux par année. Est-ce exact?

M. HUDSON: Environ 160 millions de boisseaux constituent ses importations normales.

Le sénateur LAMBERT: C'est-à-dire de tous les pays?

M. HUDSON: Oui.

Le sénateur LAMBERT: Est-ce que ce n'était pas plus que cela? La population de l'Angleterre est de 45 à 50 millions d'habitants. Elle est plus près de 50 que de 45 millions. A raison d'un baril de farine par tête, ce qui est la quantité que nous utilisons, ou encore 4.5 boisseaux par tête, j'imagine qu'il 'agirait de plus de 200 millions de boisseaux.

M. HUDSON: Il s'agit de la consommation. Évidemment, l'Angleterre en cultive pas mal elle-même.

Le sénateur LAMBERT: Mais pas beaucoup. Cependant, ce à quoi je voulais en venir en posant cette question, c'était le plus vaste tableau de la production mondiale de blé qui, approximativement, dépasse certes un milliard de boisseaux répartis entre les pays importateurs et les pays exportateurs. Prenez un pays comme la Chine qui est censé produire maintenant de 500 millions à 600 millions de boisseaux, la Russie et les autres pays; ces pourcentages donnent une tout autre idée, lorsqu'ils sont établis en regard de la production mondiale.

Le PRÉSIDENT suppléant: La réponse à votre question est-elle satisfaisante, sénateur Lambert?

Le sénateur LAMBERT: Oui, monsieur le président.

M. HUDSON: Si vous le désirez, je puis vous donner des statistiques à ce sujet.

Le sénateur LAMBERT: Je crois qu'il serait intéressant de connaître le total de la production mondiale de blé.

M. HUDSON: Suivant les meilleurs renseignements connus pour la période de 1952 à 1957, on estime que le total de la production mondiale a été d'environ 211 millions de tonnes métriques.

Le sénateur LAMBERT: S'agit-il de tonnes longues ou de tonnes courtes?

M. HUDSON: De tonnes métriques, oui.

Le sénateur LAMBERT: C'est-à-dire 2,240 livres à la tonne?

M. HUDSON: 36.7 boisseaux à la tonne métrique.

Le sénateur MACDONALD: Quel serait le total de 211 tonnes métriques en boisseaux?

M. HUDSON: Environ huit milliards de boisseaux.

Le sénateur LAMBERT: Est-ce la production de tous les pays qui cultivent du blé?

M. HUDSON: Tous les pays. Je dois dire, pour établir une comparaison, selon les chiffres publiés par le secrétariat de l'Agriculture des Etats-Unis, que la production mondiale de blé durant les trois dernières années a été d'environ huit milliards de boisseaux comparativement à environ 6.9 milliards pendant la période de 1950 à 1954 et à 5.8 milliards durant la période de 1945 à 1949.

Le sénateur LAMBERT: Est-ce que vous sauriez ce qu'elle a été au début de la guerre de 1939-1940?

M. HUDSON: Nous essaierons de vous fournir ce chiffre plus tard, sénateur Lambert.

Le sénateur LAMBERT: Je voulais en venir au point suivant. Ces chiffres de la production du temps de guerre contribuent assez bien à appuyer la position prise au commencement du conflit, au début des années 40, par suite de l'influence de M. Boyd-Orr et de tous ceux qui lui étaient associés: on disait que la faim et la pénurie de denrées alimentaires plongeraiient le monde dans la plus abjecte dévastation. Washington était remplie de représentants d'organismes des vivres de Grande-Bretagne et d'ailleurs qui préconisaient de leur mieux l'emmagasinage et la conservation du blé, parce qu'il était impérissable. Ce blé durerait longtemps et pourrait tôt ou tard servir à rassasier les affamés du monde, avant et après la guerre. Nous sommes tous au courant de l'intéressant et très éloquent appel lancé ici et ailleurs par M. Boyd-Orr. Il semble maintenant que la situation ait considérablement changé en ce qui concerne les approvisionnements mondiaux des denrées que l'on demandait de produire et d'emmagasiner pour un usage futur. C'est pour cette raison que je voulais savoir de façon approximative quels étaient actuellement les approvisionnements mondiaux et, si possible, comment ils pourraient se répartir entre les importateurs et les exportateurs. Nous avons dans notre pays maintenant beaucoup plus d'un milliard de boisseaux de blé en entrepôt pour nos propres besoins et aussi pour nos besoins d'exportation.

En songeant à des pays qui produisent du blé comme l'Argentine, l'Australie, la Russie et les pays du Danube, je me suis demandé si la population mondiale est en danger de mourir de faim maintenant, comme elle semblait l'être lorsque ces peuples plaidaient la cause de l'humanité dans les premiers jours de la guerre. Ce que je veux dire, c'est que cet accord international sur le blé, je crois,—comme je l'ai dit au Sénat,—est le seul moyen par lequel les fournisseurs de blé peuvent tenter de rationaliser le problème de l'offre et de la demande actuellement.

Il serait intéressant de savoir exactement quel a été l'objectif relativement aux besoins communs et aux approvisionnements disponibles des pays exportateurs. Rien dans cet accord n'indique que les pays exportateurs ont à offrir ni ce que pourrait être leurs contingents capables de satisfaire aux pourcentages qui sont mentionnés ici au sujet des pays importateurs.

M. HUDSON: Monsieur le président, au regard de la période qui a précédé la guerre ou de celle qui l'a suivie immédiatement, la production de blé par tête n'a guère changé, parce que la population s'est accrue très rapidement dans certains pays très peuplés. Cependant, il en est résulté un déséquilibre entre la demande et l'offre, parce qu'il y a eu une augmentation considérable de la production dans certaines parties du monde, particulièrement en Amérique du Nord où nous avons eu un excédent, et qu'il y a insuffisance en Asie. Ainsi, à tout prendre, les approvisionnements semblent avoir été suffisants, mais évidemment le problème consiste à établir l'équilibre entre l'excédent dans un endroit et l'insuffisance dans un autre endroit.

Le sénateur LAMBERT: C'est un problème de distribution.

M. HUDSON: Oui, et de pouvoir d'achat.

Le PRÉSIDENT suppléant: Je voudrais exprimer un avis, surtout à la suite de la déclaration qu'à faite le sénateur Lambert et aussi d'autres

raisons. Je me demande, maintenant que nous avons les noms des divers pays compris des deux côtés, si M. Hudson voudrait consigner au compte rendu les objectifs de l'accord mentionnés à l'article 1er.

M. HUDSON: Monsieur le président, l'article 1er déclare que l'accord a pour objet:

- a) d'assurer des approvisionnements de blé et de farine de blé aux pays importateurs et des débouchés au blé et à la farine de blé des pays exportateurs à des prix équitables et stables;
- b) de favoriser le développement des échanges internationaux de blé et de farine de blé et d'assurer que ces échanges s'effectuent le plus librement possible dans l'intérêt tant des pays exportateurs que des pays importateurs;
- c) de surmonter les sérieuses difficultés auxquelles les producteurs et les consommateurs doivent faire face en raison de lourds excédents et de graves pénuries de blé;
- d) de stimuler la consommation de blé et de farine de blé dans le monde et d'améliorer en particulier la santé et la nutrition dans les pays où il serait possible d'accroître la consommation; et
- e) de favoriser d'une manière générale la coopération internationale en ce qui concerne les problèmes que pose le blé dans le monde, eu égard aux relations qui existent entre le commerce du blé et la stabilité économique des marchés d'autres produits agricoles.

Le PRÉSIDENT suppléant: Est-ce que vous désirez faire une déclaration générale à ce sujet ou si vous préférez répondre aux questions?

M. HUDSON: Monsieur le président, comme nous avons l'accord sous les yeux, il vaudrait peut-être mieux que les honorables sénateurs posent des questions.

Le sénateur BURCHILL: J'ai une question à poser, monsieur le président. Selon les chiffres fournis au sénateur Lambert, ai-je entendu dire au témoin que la production totale de blé était d'environ 8 milliards de boisseaux?

Le sénateur MACDONALD: Telle a été la moyenne de 1952 à 1957.

Le sénateur BURCHILL: Ce sont les derniers chiffres que vous avez?

M. HUDSON: C'est approximatif, monsieur.

Le sénateur BURCHILL: Les pourcentages que vous nous avez donnés et qui sont visés par l'accord s'élevaient à environ 420 millions de boisseaux. Est-ce à peu près exact?

M. HUDSON: Oui.

Le sénateur BURCHILL: C'est la quantité mentionnée dans l'accord?

M. HUDSON: Oui.

Le sénateur BURCHILL: De quoi s'agit-il? Est-ce environ 20 p. 100 de la production mondiale du blé?

Le sénateur MACDONALD: Moins que cela.

M. HUDSON: Monsieur le président, le sénateur Lambert a demandé plus tôt comment les exportations se comparaient avec la production totale. Les exportations de blé en 1957-58 sont estimés, selon la statistique des États-Unis, à environ 32 millions de tonnes métriques.

Le sénateur MACDONALD: Allez-vous exprimer cette quantité en boisseaux?

Le sénateur LAMBERT: 36.7 boisseaux à la tonne.

Le sénateur BURCHILL: Monsieur le président, pendant que M. Hudson cherche ce renseignement, puis-je corriger le chiffre de 20 p. 100 que j'ai mentionné il y a un moment. Ce devrait être 1/20 ou 5 p. 100.

M. HUDSON: Les exportations en boisseaux se totalisent, monsieur le président, à environ 1,175 millions.

Le sénateur LAMBERT: Ce sont les tonnes métriques exprimées en boisseaux.

M. HUDSON: Oui. Elles se compareraient à une production mondiale globale d'environ 8 milliards de boisseaux.

A ce sujet, il serait intéressant aussi, monsieur le président, de remarquer que sur le grand total de l'estimation mondiale de 211 millions de tonnes métriques pour la période 1952 à 1957, les États-Unis et le Canada ensemble y ont participé pour environ 43 millions; la Russie, 52.5 millions; la Chine continentale, incluant la Corée du Nord et le Vietnam-Nord, environ 22 millions; et le sous-continent de l'Inde, incluant l'Inde et le Pakistan, environ 11 millions.

Je pourrais ajouter que l'Europe occidentale en a produit 35 millions. Cela, monsieur le président, donne un aperçu de l'importance relative de la production dans beaucoup de ces pays que nous considérons comme des pays importateurs et nous ne nous rendons pas compte du fort volume de leur production.

Le sénateur LAMBERT: Avez-vous dit que l'Europe en produisait 55 millions?

M. HUDSON: 35 millions.

Le sénateur CRERAR: Sur quoi sont fondées ces estimations?

Le sénateur LAMBERT: Sur des renseignements statistiques.

M. HUDSON: Ils proviennent en partie de la statistique des États-Unis et de celle qui a été recueillie par la FAO et le Conseil international du blé.

Le sénateur MACDONALD: Cela pourrait nous aider si nous savions quels sont les pays considérés comme grands importateurs. Vous m'avez dit que le Royaume-Uni avait besoin de 700 millions de boisseaux mais je crois qu'il serait plus exact de dire 128 millions.

M. HUDSON: 130 millions, monsieur.

Le sénateur MACDONALD: Oui, c'est 130 millions; il resterait donc

290 millions à importer des autres pays qui sont parties à l'accord. Quels sont les gros importateurs?

M. HUDSON: Le Royaume-Uni, monsieur, est le plus gros.

Le sénateur MACDONALD: Oui, c'est vrai.

Le sénateur CRERAR: La production du Royaume-Uni a augmenté très brusquement depuis la fin de la guerre.

M. HUDSON: Le Royaume-Uni, monsieur le président, est suivi de l'Allemagne de l'Ouest. Je ne sais pas si les membres du Comité aimeraient connaître les quantités ou seulement . . .

Le PRÉSIDENT suppléant: Messieurs, voulez-vous savoir les quantités exactes ou simplement les positions relatives?

Le sénateur MACDONALD: J'aimerais savoir les quantités.

M. HUDSON: D'après les statistiques que j'ai ici, monsieur le président,—de nouveau, il s'agit de tonnes métriques,—le Royaume-Uni en a importé 5.1 millions de tonnes métriques et l'Allemagne, 2.6 millions.

Le sénateur MACDONALD: Et vous multipliez cela . . .

M. HUDSON: 36.7.

Le sénateur MACDONALD: Alors, ce serait environ 75 millions.

Le sénateur CRERAR: Il s'agissait de quelle année?

M. HUDSON: De 1957-1958, monsieur.

Le sénateur LAMBERT: C'est à peu près cela.

M. HUDSON: L'Inde se place troisième avec 3 millions, mais dans ce cas particulier il nous faut remarquer que la majeure partie de ses importations s'est faite en vertu d'une transaction spéciale plutôt que sur une base commerciale.

Le sénateur STAMBAUGH: Cette transaction ne relève pas de l'accord sur le blé?

M. HUDSON: Non. Viennent ensuite le Japon sur une base commerciale avec 2.4 millions; les Pays-Bas, avec 1.0 million; la Belgique et le Luxembourg avec 400,000 tonnes.

Le sénateur MACDONALD: Je ne veux pas le reste.

M. HUDSON: Tels ont été les plus importants, monsieur.

Le sénateur MACDONALD: Alors les plus importants seraient, par ordre, le Royaume-Uni, le Japon . . .

Le PRÉSIDENT suppléant: Non, l'Allemagne venait ensuite.

Le sénateur MACDONALD: Le Royaume-Uni, l'Allemagne et ensuite le Japon?

M. HUDSON: Oui.

Le sénateur LAMBERT: Ce qu'il faut noter, à mon avis, monsieur le président, c'est que le chiffre de 420 millions que le témoin nous a donné

plus tôt a trait aux besoins auxquels les pays exportateurs doivent satisfaire aux termes de cet accord.

M. HUDSON: Sur ce point, monsieur le président, je crois devoir apporter une précision. Les 420 millions sont les pourcentages minimums exprimés en boisseaux, mais il faut nous rappeler évidemment que les importations réelles de ces pays en provenance des pays exportateurs aux termes de l'accord du blé seront bien plus considérables.

Le sénateur LAMBERT: Vous pouvez vous exprimer autrement en disant que les pays qui ont des surplus exportables pourraient considérer les 420 millions comme le minimum . . .

M. HUDSON: C'est exact, monsieur.

Le sénateur LAMBERT: . . . dont auraient besoin les pays importateurs?

M. HUDSON: Oui, monsieur.

Le sénateur LAMBERT: Voilà un chiffre important relativement aux questions que le sénateur Macdonald a posées, et ce pourrait être plus, comme vous dites. Si cela se produit, ce serait tant mieux parce que l'excédent exportable est toujours bien supérieur à 420 millions.

M. HUDSON: Cette quantité n'est pas une quantité garantie, dans le même sens que d'après le présent accord. Par exemple, prenons le cas de l'Afrique du Sud. Si ce pays produit assez pour ses propres besoins, comme c'est le cas depuis un ou deux ans, il n'est pas obligé d'importer quoi que ce soit; mais, s'il doit importer, il consent à prendre chez les pays exportateurs ce pourcentage de ses besoins d'importations. Maintenant, les 420 millions que nous avons mentionnés sont fondés sur la moyenne des quatre dernières années, ce qui constitue une prévision assez bonne.

Le sénateur LAMBERT: Si nous résumons tout cela, ne constatons-nous pas qu'on désire un régime de collaboration entre les pays exportateurs et les pays importateurs . . .

M. HUDSON: Oui, monsieur.

Le sénateur LAMBERT: . . . plutôt qu'un régime et pratique d'organisation des marchés?

M. HUDSON: Oui, monsieur.

Le sénateur LAMBERT: Oui, tout est là. C'est un effort visant à rationaliser un problème très difficile; voilà tout.

M. HUDSON: Oui. De fait, monsieur le président, les pays importateurs, pour obtenir leurs approvisionnements normaux, doivent prendre des quantités plus considérables que celles qui sont mentionnées ici. Ce sont des quantités minimum et, de fait, ils prendront des quantités plus considérables.

Le sénateur MACDONALD: Le Royaume-Uni en prendra 30 millions de plus. Il doit acheter tout ce dont il a besoin aux termes de l'accord à l'exception de 30 millions qui, d'après ce que je vous ai entendu dire . . .

Le sénateur LAMBERT: Il s'agit de 80 millions, vraiment. Les Anglais prennent 80 millions de notre pays et 100 millions des autres d'après les estimations.

Le PRESIDENT suppléant: Je conclus de ce que vous avez dit tout à l'heure, que lorsque ceux qui sont chargés de cette transaction considèrent les besoins des pays exportateurs et les pourcentages qu'ils doivent prendre, ils établissent une distinction entre les transactions commerciales et les achats spéciaux?

M. HUDSON: C'est parfaitement exact, monsieur le président, et c'est l'un des points principaux de cet accord comparativement à l'ancien. L'ancien accord ne tenait pas compte des transactions spéciales faites en vertu du programme des États-Unis ou d'autres programmes variés, d'après lesquels le blé est fourni en vertu d'une concession ou d'un don. Selon le nouvel accord, tandis que ces pourcentages n'ont trait qu'aux achats commerciaux, il est prévu néanmoins que toutes les transactions entre les pays exportateurs et les pays importateurs seront consignées. De cette façon, le secrétariat du Conseil international du blé aura à sa disposition et pour la gouverne de ses membres un tableau aussi complet que possible du commerce de blé entre ces pays. Il pourra fournir ce renseignement pour la rédaction de la revue annuelle, qui est aussi une nouvelle caractéristique de cet accord. Cette revue fournira aux pays membres l'occasion d'examiner les échanges commerciaux et non commerciaux et aussi de se tenir au courant de la production des pays exportateurs et des pays importateurs. Elle traitera de la ligne de conduite des pays membres qui pourra influencer sur le libre acheminement du blé dans ces pays.

Le sénateur LAMBERT: Je suppose que cette revue sera publiée sous forme de rapport et qu'elle sera mise à la disposition des différents pays?

M. HUDSON: Je présume que ces renseignements seront fournis à la réunion du Conseil du blé et que les membres en discuteront les divers aspects.

Le sénateur LAMBERT: Est-ce que la FAO, sous l'égide des Nations Unies, a l'habitude de publier un rapport de ce genre? Il me semble avoir reçu certains de ses chiffres lorsque j'étais délégué aux Nations Unies, mais je n'en ai pas vu récemment.

M. HUDSON: Par exemple, la FAO publie une brochure intitulée "Statistique sur le commerce mondial des grains" et le Conseil du blé publie la brochure "Statistique mondiale du blé". Ainsi, on peut généralement obtenir la statistique de ces deux sources, mais actuellement elle ne fournit pas une répartition des transactions commerciales et des transactions spéciales.

Le sénateur LAMBERT: Je crois que ce serait un précieux appendice à ses documents, si le Conseil international du blé veillait à publier un rapport plus détaillé.

Le PRÉSIDENT suppléant: Je pense qu'il est censé le faire selon l'accord en discussion.

M. HUDSON: M. Gherson vient de me dire, monsieur le président, que les renseignements adressés au secrétariat du Conseil du blé par les

pays membres sont confidentiels, mais il se peut qu'après la revue annuelle le Conseil consente à les mettre en circulation ou encore à les placer à la disposition de tous.

Le sénateur LAMBERT: Je crois que cela ressemble à la révélation de détails concernant la Société Radio-Canada. Comme collaboration à ce plan, il serait fort opportun pour nous d'avoir ces renseignements. Cela serait instructif et permettrait à tous ceux d'entre nous qui s'intéressent à la question de l'aborder d'une manière plus pratique.

Le sénateur CRERAR: Avez-vous le chiffre relatif au volume total du commerce international du blé pour l'année 1957-1958?

M. HUDSON: Oui, il doit être mentionné dans le volume que j'ai ici.

Le sénateur CRERAR: C'est le rapport de la Commission du blé?

M. HUDSON: C'est la statistique du Conseil du blé.

Le sénateur CRERAR: Quels sont les chiffres? Je ne les ai pas vus. J'aimerais savoir le volume total du commerce du blé, le volume total des exportations faites par tous les pays en 1957-1958.

M. HUDSON: Nous avons cité ce chiffre . . .

Le sénateur ASELTINE: N'est-il pas au compte-rendu?

M. HUDSON: Oui.

Le sénateur LAMBERT: Oui, ce chiffre a été donné avant l'arrivée du sénateur Crerar.

M. HUDSON: Le total des exportations s'est élevé à 1,175 millions de boisseaux.

Le sénateur CRERAR: La Grande-Bretagne accepte de prendre 80 p. 100 de ses importations suivant cet accord . . .

Le sénateur ASELTINE: De ses importations commerciales.

Le sénateur CRERAR: Un moment. Est-ce que cela veut dire 80 p. 100 des exportations commerciales ou 80 p. 100 des transactions commerciales et spéciales réunies?

M. HUDSON: Le pourcentage mentionné dans l'accord est seulement le pourcentage des importations commerciales.

Le sénateur CRERAR: L'Inde accepte d'en prendre 70 p. 100. Est-ce de toutes les transaction commerciales?

M. HUDSON: Non, il s'agit de 70 p. 100 de ses importations commerciales. Cela, je crois, illustre parfaitement la situation qui se présente lorsqu'une forte proportion des importations est obtenue à des conditions spéciales, tandis que toutes les importations de blé du Royaume-Uni sont commerciales. Il n'existe pas de transactions spéciales applicables à l'Angleterre.

Le sénateur CRERAR: L'Inde a importé du blé dans le passé en vertu de ce que l'accord appelle des transactions spéciales. Devons-nous supposer qu'elle en prendra 70 p. 100 en vertu de transactions commerciales ordinaires et prendra le reste dont elle aura besoin probablement en vertu de transactions spéciales?

M. HUDSON: Non, sénateur. Elle prendra encore de beaucoup la majeure partie de ses importations en vertu de transactions spéciales. L'entente conclue entre les États-Unis et l'Inde prévoit la vente d'une grande quantité de blé à l'Inde en vertu de la loi d'intérêt public no 480, en échange de devises locales. Et c'est seulement à la quantité que l'Inde achète commercialement que ces 70 p. 100 s'appliquent.

Le sénateur CRERAR: Est-ce que cela placerait les États-Unis dans la position de marchander avec l'Inde et de dire: "Nous allons vous fournir un certain volume de blé en vertu de transactions spéciales, si vous voulez en prendre une certaine quantité suivant la vieille méthode commerciale?"

M. HUDSON: Cette situation a existé; mais, à la suite d'entretiens avec les États-Unis par l'entremise du nouveau Comité d'utilisation du blé, qui a été établi à la suite de la Conférence des vivres pour la paix convoquée par le président Eisenhower, les États-Unis ont décidé de cesser de rattacher les achats commerciaux aux transactions spéciales. Je dois apporter une réserve: on pourrait faire des exceptions dans des circonstances spéciales. De façon générale, ils ont décidé de discontinuer cette pratique.

Le sénateur CRERAR: En d'autres termes, tout en concluant cette entente générale, ils se ménagent des échappatoires?

M. HUDSON: Elles n'ont rien de grave, à mon avis. Si des circonstances spéciales se présentaient, ils discuteraient ces situations avec le Canada et les autres pays exportateurs intéressés. Ils ont donné la ferme assurance que les ventes conditionnelles, comme celles que vous avez mentionné, seront discontinuées et je crois que nous pouvons supposer que cette assurance s'étendra à presque toutes les transactions.

Le sénateur CRERAR: Vous avez mentionné tantôt, je crois, pour l'année 1957-1959 le chiffre de 1,100 million de boisseaux. Quelle quantité de ce total se trouvait visée par l'accord international sur le blé?

M. HUDSON: M. Gherson me dit que les quantités garantie étaient de 295 millions, mais les quantités enregistrées ont été de 195 millions de boisseaux.

Le sénateur CRERAR: Sur le volume de 1,100 millions cette année-là, à peu près 200 millions ont été écoulés au moyen de l'accord international sur le blé?

M. HUDSON: Bien, je crois que nous pourrions peut-être nous reporter de nouveau au présent accord international sur le blé. Même si des contingents sont établis suivant cet accord, les pays importateurs ne sont pas obligés d'enregistrer chaque transaction. Ils peuvent avoir une certaine quantité garantie, mais ils peuvent, pour une raison ou une autre, décider qu'ils ne désirent pas que ces quantités soient enregistrées. Par conséquent, beaucoup de ces transactions ont pu être dignes de mention, mais n'ont pas été réellement rapportés pour enregistrement selon l'accord.

Le sénateur CRERAR: Est-ce que ces pays, durant l'année dont nous parlons, ont pris les quantités qu'ils étaient censés acheter aux termes de l'accord?

M. HUDSON: Je crois qu'il serait peut-être utile de relire les accords pour indiquer l'importance des quantités garanties au regard du commerce total. Par exemple, en 1953-1954, les quantités garanties ont représenté 47 p. 100 du total des importations mondiales de blé, mais ce pourcentage a diminué par la suite et, en 1957-1958, les quantités garanties représentaient seulement de 29 p. 100 du commerce total d'importation. Durant cette année-là, les transactions enregistrées n'ont constitué que 66 p. 100 des quantités garanties. Je crois que cela répond partiellement à votre question, monsieur. Et les quantités enregistrées suivant l'accord sur le blé ont représenté 30 p. 100 du commerce total entre les exportateurs et les importateurs visés par l'accord.

Le sénateur CRERAR: Où ont-ils obtenu le reste de ce qu'il leur fallait?

M. HUDSON: Ils ont obtenu le reste des mêmes pays, mais ces quantités n'ont pas été enregistrées. C'est là un des points faibles qui se sont manifestés ces dernières années sous le régime de l'ancien accord et une de raisons pour lesquels on a jugé souhaitable de modifier la méthode.

Le sénateur CRERAR: De fait, les marchands de céréales du Canada, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et d'ailleurs n'étaient-ils pas assez bien au courant de ces transactions non enregistrées?

M. HUDSON: Oh! oui.

Le sénateur CRERAR: Naturellement, ils ont toujours été au courant de cela.

M. HUDSON: Et ces transactions ont été incluses dans la statistique, en tout cas. Mais c'était simplement un enregistrement suivant les termes de l'ancien accord, en vertu duquel les importateurs consentaient à accepter certaines quantités garanties si le prix atteignait le minimum. Les importateurs craignant qu'on leur demande de prendre ces quantités au minimum, ils fixaient leurs quantités garanties à un niveau inférieur à celui des besoins véritables.

Le PRÉSIDENT suppléant: D'autres questions?

Le sénateur MACDONALD: Les trois meilleurs clients au monde en ce qui concerne le blé sont le Royaume-Uni, l'Allemagne et le Japon, est-ce exact?

M. HUDSON: C'est exact.

Le sénateur MACDONALD: En vertu de cet accord, si un pays exportateur, par exemple le Canada, est prêt à vendre du blé à \$1.90 le boisseau à ces pays, sont-ils tenus de prendre ce blé à ce prix jusqu'à la quantité spécifiée?

Le sénateur MACDONALD: Jusqu'à \$1.50.

M. HUDSON: L'engagement des importateurs s'étend à toute la gamme des prix; en d'autres termes, à n'importe quel prix inférieur au maximum, soit \$1.90.

Le sénateur MACDONALD: Bien, supposons qu'un autre pays veuille vendre à \$1.49 et le Canada à \$1.50, les pays importateurs sont-ils tenus d'acheter leur contingent à \$1.50?

M. HUDSON: Oui.

Le sénateur LAMBERT: Monsieur le président, le Canada a fait des ventes spéciales à ce que l'on peut appeler des prix spéciaux, il y a trois ou quatre ans, comme, par exemple, à la Russie, sous le régime de M. Howe. C'était un accord pour trois ans qui est expiré, n'est-ce pas?

M. HUDSON: Mais c'était là une transaction commerciale, monsieur et au prix régulier qui avait cours à ce moment-là.

Le sénateur LAMBERT: Je croyais qu'il en était autrement.

M. HUDSON: Non, c'était une transaction entièrement commerciale, faite au comptant et au prix courant à ce moment-là.

Le sénateur LAMBERT: Et d'après le barème fixé par l'accord?

M. HUDSON: Oui.

Le sénateur MACDONALD: Y aurait-il concurrence entre les pays exportateurs, dans les limites du contingent, entre les prix de \$1.50 et de \$1.90?

M. HUDSON: Oui.

Le sénateur MACDONALD: Si le Canada veut vendre à \$1.90, il n'y a rien qui empêche le Mexique par exemple, d'offrir le même blé à \$1.50?

M. HUDSON: C'est exact.

Le sénateur LAMBERT: Mais sous réserve que le Japon, la Chine, les Antilles ou d'autres pays exigeraient que le blé d'une qualité inférieure soit vendu à un prix plus bas que \$1.50?

M. HUDSON: Oh, oui. Les prix établis dans l'accord sur le blé ont trait au no. 1 du Nord, rendu à Fort-William ou Port-Arthur.

Le sénateur LAMBERT: Les numéros 1, 2 et 3, n'est-ce pas?

M. HUDSON: Bien voici, l'échelle de \$1.50 à \$1.90 est pour le no. 1. Pour ce qui est des blés d'autres catégories et des blés d'autres pays, des prix équivalants sont établis suivant une formule prévue dans l'accord (article 6).

Le sénateur MACDONALD: Avez-vous des renseignements sur la part du Canada dans le commerce mondial du blé? D'après ceux que j'ai, en 1953 notre part était approximativement de 40 p. 100. Avons-nous conservé cette position?

M. HUDSON: Il s'agit du total des exportations?

Le sénateur MACDONALD: Oui.

M. HUDSON: Suivant les chiffres que j'ai ici, en 1957-1958,—encore en tonnes métriques,—les exportations canadiennes se sont élevés à 8,595, 000 tonnes métriques sur un total d'environ 32 millions.

Le sénateur MACDONALD: Quel serait le pourcentage?

M. HUDSON: Les pourcentages sont consignés dans le rapport statistique du Conseil international du blé que j'ai ici pour différentes an-

nées. Je citerai la moyenne des quatre campagnes agricoles de 1949-1950 à 1952-1953, c'est-à-dire la moyenne de cette période: elle est de 34.8 p. 100.

Le sénateur MACDONALD: Du commerce mondial?

M. HUDSON: Oui.

Elle est de 36.9 p. 100 en 1953-1954, de 28.6 p. 100 en 1954-1955, de 29.4 p. 100 en 1955-1956 et de 26.2 p. 100 en 1956-1957. C'est le total pour les pays exportateurs, mais à l'exclusion de la Russie.

Le sénateur MACDONALD: Alors, nous avons perdu notre position dans le monde comme exportateur de blé durant les années que vous avez mentionnées?

Le sénateur LAMBERT: Non, je crois que c'est faux. Je crois que nous avons augmenté nos exportations de blé au cours des années.

Le sénateur HAIG: Monsieur le président, le témoin voudrait-il lire de nouveau les chiffres relatifs aux quatre dernières années?

M. HUDSON: Si je vous donnais juste le total des exportations mondiales, ces chiffres incluant la Russie, et les exportations canadiennes, vous auriez peut-être le renseignement voulu.

Pour la période de 1935-1939, sur une moyenne totale d'exportation mondiale de blé se chiffrant à 17.4 millions de tonnes métriques, le Canada en a exporté 4.4 millions. Telle a été la moyenne des années 1935 à 1939, avant la guerre.

En 1954-1955, le total a été de 26.4 millions et les exportations du Canada se sont établies à 6.9 millions.

1955-1956, le total a été de 29.0 millions et les exportations canadiennes, de 7.9 millions.

En 1956-1957, le total a été de 36.2 millions et les exportations du Canada, de 7.7 millions.

En 1957-1958, le total a fléchi à 32.2 millions de tonnes métriques et les exportations du Canada ont été de 8.6 millions.

Donc, durant cette période, comparativement aux 4.4 millions d'avant-guerre, les exportations canadiennes sont maintenant de 5.6 millions, mais durant le même temps les exportations mondiales sont passées de 17.4 millions à 32 millions.

Le sénateur BURCHILL: Quels sont les chiffres pour 1957-1958?

M. HUDSON: Le total a été de 32.2 millions.

Le sénateur BURCHILL: Quelle a été la part du Canada?

M. HUDSON: 8.6 millions de tonnes métriques.

Le sénateur MACDONALD: Ce qui serait environ 25 p. 100.

Le sénateur LAMBERT: Par rapport au total, il y a eu vraiment une augmentation des exportations canadiennes.

M. HUDSON: Oui, mais une baisse du pourcentage à cause d'une augmentation du commerce.

Le sénateur LAMBERT: Mais n'y a-t-il pas eu une plus large distribution depuis la fin de la guerre? Le Canada a étendu son commerce considérablement avec d'autres pays où il n'avait jamais exporté auparavant.

M. HUDSON: L'un des facteurs de cette augmentation des exportations est celui des exportations que les États-Unis ont faites en vertu d'une concession. Ce point intéresserait peut-être les membres du Comité, monsieur le président. En 1954-1955, les exportations commerciales des États-Unis ont été de 3.1 millions de tonnes métriques et leurs exportations faites en vertu d'une concession, de 4.3 millions.

Le sénateur LAMBERT: Que voulez-vous dire par concession?

M. HUDSON: Une vente en retour de devises locales ou de quelque autre entente, aux termes de la loi d'intérêt public no. 480.

Le sénateur LAMBERT: Et ces ventes ont influé sur les exportations du Canada?

M. HUDSON: Non, mais elles influent sur le total. Les transactions spéciales des États-Unis ont augmenté. Elles ont atteint 10 millions de tonnes métriques en 1956-57, tandis que leurs exportations commerciales ont été de 4.7 millions.

Le sénateur LAMBERT: Sur un total de 36 millions de tonnes?

M. HUDSON: Oui.

Le sénateur MACDONALD: Alors, le marché mondial du blé a augmenté au cours des années et le pourcentage du Canada a diminué?

M. HUDSON: C'est exact.

Le sénateur MACDONALD: Donc, nous n'avons pas conservé notre position sur le marché mondial pour ce qui est du blé?

Le sénateur LAMBERT: Bien, cela est attribuable à un tout autre facteur.

Le sénateur MACDONALD: Nous sommes devant des faits.

M. HUDSON: Nous devons remarquer que cette augmentation du total des exportations est attribuable dans une large mesure aux exportations spéciales des États-Unis et d'autres pays. C'est l'un des facteurs principaux.

Le PRÉSIDENT suppléant: Sénateurs Macdonald, avez-vous les renseignements que vous vouliez obtenir?

Le sénateur STAMBAUGH: Monsieur le président, j'aimerais exposer la situation d'une autre façon. Pour ce qui est des transactions commerciales, le Canada s'est maintenu?

Le sénateur LAMBERT: Il a amélioré sa position.

Le sénateur STAMBAUGH: Si l'on écarte les transactions spéciales, le Canada a vraiment amélioré sa position, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT suppléant: D'autres questions?

Le sénateur HAIG: Monsieur le président, j'aimerais savoir qui était présent aux négociations concernant cet accord.

M. HUDSON: Monsieur le président, l'accord a été négocié à Genève. Il y a eu deux sessions. La première a eu lieu en novembre et la seconde, en janvier. Voulez-vous la liste des représentants canadiens?

Le sénateur HAIG: J'aimerais savoir qui ces personnes représentaient

M. HUDSON: Les représentants officiels étaient de hauts fonctionnaires du gouvernement et de la Commission canadienne du blé.

Le sénateur HAIG: Y avait-il un représentant des syndicats du blé?

M. HUDSON: Les représentants des syndicats du blé et des groupements agricoles étaient là à titre de membres du Comité consultatif de la Commission canadienne du blé. Les membres du Comité consultatif de la Commission canadienne du blé sont choisis au sein de ces associations et ils étaient présents à titre de conseillers de la délégation canadienne à la dernière session.

Le sénateur HAIG: Tous les conseillers ont-ils accepté cet accord?

M. HUDSON: Oui.

Le sénateur HAIG: L'ont-ils tous approuvé?

M. HUDSON: Oui.

Le sénateur HAIG: Merci.

Le sénateur MACDONALD: Je me demande si le témoin pourrait nous renseigner sur la situation actuelle du blé au Canada. Quel est notre excédent et quelles sont les perspectives pour l'année courante?

M. HUDSON: Désirez-vous des renseignements sur la situation générale dans le monde?

Le sénateur MACDONALD: Oui, en premier lieu.

M. HUDSON: Je ne sais pas quels sont exactement les détails que désire le Comité; mais j'ai présenté, à Winnipeg, il y a deux semaines, une communication sur la présente situation mondiale. Si cela peut intéresser le Comité, je puis puiser les renseignements dans ce document.

Le PRÉSIDENT suppléant: Si vous préférez faire cela, faites-le.

M. HUDSON: Les approvisionnements mondiaux de blé, au début de 1959, atteignaient probablement un niveau sans précédent. La production de blé en 1958 a été estimée à environ 250 millions de tonnes métriques (9.1 milliards de boisseaux), excédant de plus de 13 p. 100 le record précédent établi en 1956 et de près de 20 p. 100 la récolte de 1957. Le report total existant dans tous les pays au début de leur campagne agricole respective est estimé à près de 50 millions de tonnes métriques (1.8 milliards de boisseaux). Cette quantité dépasse par plus de 60 p. 100 le total annuel du commerce international du blé. Les stocks globaux de blé en 1958-1959 devraient donc être tout près de 300 millions de tonnes métriques (11 milliards de boisseaux).

La production plus considérable de 1958 a surtout résulté des abondantes récoltes obtenues dans les trois principaux pays producteurs: la Russie, les États-Unis et la Chine. La récolte sans précédent de 39.5 millions de tonnes métriques aux États-Unis a excédé celle de 1957 par

14 millions de tonnes. D'un autre côté, la récolte de 368.7 millions de boisseaux (10 millions de tonnes métriques) au Canada a été un peu moins considérable que celle de l'année précédente et bien au-dessous de la moyenne des dix dernières années.

En Europe occidentale, la production de blé a été en général moins satisfaisante que l'année précédente. On l'estime à 36.2 millions de tonnes, environ 1 million de tonnes de moins qu'en 1957. La France compte pour beaucoup dans cette réduction. Dans les pays scandinaves, en Espagne et au Portugal, la production a été bien moins élevée que lors de l'année précédente. Les récoltes du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la Belgique et des Pays-Bas ont égalé en quantité celles de 1957, mais la qualité en était bien inférieure. De bonnes récoltes ont été moissonnées en Italie et en Grèce. La moisson a été bonne également en Turquie et il y a eu amélioration de la production en Afrique du Nord.

La production de l'Europe orientale, excluant la Russie, a été de façon générale, moins considérable qu'en 1957 et l'on a relevé des diminutions en Yougoslavie, en Hongrie, en Roumanie, en Bulgarie et en Tchécoslovaquie.

Dans l'hémisphère austral, le total de la production a été plus considérable que lors de l'année précédente en dépit de divergences marquées entre les pays. La récolte de l'Australie a plus que doublé et la moisson a été abondante également en Argentine. La production a été inférieure à la normale en Afrique du Sud, au Brésil et en Uruguay. Des pays tropicaux comme l'Inde et le Pakistan, où la moisson est de nouveau imminente, ont eu, en 1958, des récoltes décevantes, mais les prévisions pour les nouvelles récoltes sont excellentes.

Par suite des besoins accrus des pays importateurs, le marché international du blé est plus considérable que l'année précédente, mais il n'atteindra probablement pas le niveau sans précédent de 1956-1957. Les exportations de blé faites en vertu de programmes spéciaux en 1957-1958 ont absorbé 30 p. 100 du marché mondial du blé et seront probablement aussi élevées en 1958-1959. Même si la consommation de blé augmentera vraisemblablement durant la saison actuelle, les moissons abondantes de 1958-1959 permettront d'accroître sensiblement les stocks de blé. Selon les estimations de la FAO, les reports de blé détenus par les quatre plus importants pays exportateurs vont probablement augmenter à 51 millions de tonnes à la fin de la présente saison. Ces stocks seraient de 70 p. 100 de plus que les exportations mondiales annuelles. Tandis qu'on s'attend que les États-Unis contribuent pour un millions de tonnes à cette augmentation des stocks, le rapport déclare que les stocks canadiens diminueront peut-être d'environ 3 millions de tonnes.

Le sénateur MACDONALD: Monsieur Hudson vous avez dit, je crois, que l'on s'attend, cette année, que la vente du blé en vertu de transactions spéciales atteigne environ 30 p. 100.

M. HUDSON: J'ai dit que, l'an dernier, elle a atteint 30 p. 100 et que l'on prévoyait qu'elle serait aussi élevée cette année que l'année dernière.

Le sénateur MACDONALD: Vous avez dit plus tôt, dans votre témoignage, ainsi que je l'ai compris, que les États-Unis ne feraient pas autant de ces transactions spéciales cette année.

M. HUDSON: Ce n'est pas ce que je voulais dire, monsieur.

Le sénateur MACDONALD: Je vous ai peut-être mal compris.

Le sénateur PEARSON: Lorsque vous dites que le Canada va réduire ses stocks de blé de 3 millions de tonnes, voulez-vous dire que les réserves totales au Canada seront réduites d'une telle quantité?

M. HUDSON: Cette estimation au report des stocks. Je dois dire que ce n'est pas là mon estimation, mais celle qui est établie dans la statistique de la FAO et je ne voudrais pas dire jusqu'à quel point cette estimation sera exacte. De toute façon, les stocks seront certainement réduits.

Le sénateur LAMBERT: C'est dire que l'on prévoit une diminution de la récolte cette année.

M. HUDSON: Non. L'estimation porte sur les stocks avant la rentrée de la récolte.

Le sénateur MACDONALD: C'est-à-dire pour la campagne agricole se terminant à la fin de ce mois.

M. HUDSON: C'est exact.

Le sénateur MACDONALD: Le témoin aimerait-il nous donner son opinion sur les perspectives concernant l'année prochaine?

Le sénateur HAIG: Il est trop tôt; c'est impossible.

Le sénateur MACDONALD: J'ai entendu d'autres spécialistes donner leur opinion. Le témoin pourrait tenir compte du temps, des emblavures, etc.

M. HUDSON: Je crois, monsieur le président, qu'il est assez risqué de faire en ce moment une estimation de ce qui peut être aussi variable que la production du blé.

Le PRÉSIDENT suppléant: Peut-être devrions-nous excuser le témoin sur ce point.

Le sénateur LAMBERT: Je propose, monsieur le président, que cet accord soit approuvé. Il y a toutes sortes d'incertitudes et de bons présages qui ne peuvent être établis de façon définitive. Quant au principe dont s'inspire l'accord, nous l'approuvons depuis quinze ou vingt ans.

Le sénateur MACDONALD: J'appuie la motion.

La motion est adoptée.

Le sénateur MACDONALD: Monsieur le président, je suis sûr que le Comité aimerait exprimer sa reconnaissance à M. Hudson pour les précieux renseignements qu'il a fournis. Bien que certains sénateurs se soient opposés à ce que le témoignage fasse l'objet d'un rapport, je suis heureux que nous ayons le compte rendu de ses paroles. En agissant ainsi, nous n'avons offensé personne et ce qui a été dit nous sera utile à tous lorsque la question du blé sera de nouveau discutée au Sénat.

Le sénateur ASELTINE: Je fais miens les remerciements exprimés à M. Hudson pour les renseignements qu'il nous a donnés aujourd'hui et

pour l'aide qu'il m'a apportée lorsque j'ai soumis l'accord au Sénat. Je suis assuré que le public en général appréciera les renseignements qu'il a fournis aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT suppléant: Nous exprimons aussi nos remerciements à M. Gherson pour l'appui qu'il a assuré à M. Hudson dans son témoignage.

Le Comité s'ajourne.









